



## **DOSSIER DE PRESSE**

# **SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ALBIGEOIS 2015-2020**

**Jeudi 9 juillet 2015**  
**Maison de quartier de Lapanouse, Albi**

Contact presse

Communauté d'agglomération de l'Albigeois  
Marie-Flore BORG – 05 63 76 05 32 – marieflore.borg@grand-albigeois.fr

## **DEROULE DE LA MANIFESTATION**

- 18h Mot introductif de monsieur FRANQUES, vice-président délégué à la politique de la ville et président du GIP CucsA
- 18h05 Prise de parole de monsieur RAYNAUD, maire de Saint-Juéry, sur les quartiers prioritaires de Saint-Juéry
- 18h10 Prise de parole de madame GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d’Albi, sur les quartiers prioritaires d’Albi
- 18h20 Prise de parole de monsieur BONNECARRERE, président de l’Agglomération
- 18h30 Prise de parole de madame CLAVERIE représentant monsieur CARCENAC
- 18h35 Prise de parole de madame FITA représentante de monsieur MALVY
- 18h40 Prise de parole de monsieur DERENS, procureur de la République d’Albi
- 18h45 Prise de parole de monsieur TOURMENTE, représentant de monsieur GENTILHOMME, préfet du Tarn
- 18h55 Signature du contrat par les signataires
- 19h Apéritif / Echange avec la presse

## LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DU DISPOSITIF

Le territoire albigeois a depuis longtemps été identifié dans divers dispositifs relatifs à la politique de la ville. Au fil des années, cette politique partenariale a toujours su fédérer des acteurs issus de multiples secteurs, l'addition des complémentarités et des synergies ayant permis d'apporter des réponses aux habitants concernés.

Aujourd'hui le contrat de ville de l'Albigeois concerne les territoires suivants :

- ◆ 3 quartiers réglementaires sur la commune d'Albi : Cantepau, Lapanouse-Saint-Martin et Veyrières-Rayssac
- ◆ Les quartiers en « veille active » pour la commune de Saint-Juéry
- ◆ Le quartier de Cantepau retenu d'intérêt régional pour le renouvellement urbain

La nouveauté de ce contrat réside véritablement dans sa méthode participative d'élaboration du contrat de ville, largement ouverte aux associations et aux habitants. Cette démarche, ainsi que le volontarisme dont ont fait preuve les conseillers de quartier-citoyens, ont érigé comme enjeu central et fil rouge du nouveau contrat de ville de l'Albigeois **la participation des habitants.**

La participation des habitants dans les instances du contrat est actée ; les « conseils citoyens » s'appuient sur les conseils de quartiers initiés par la ville depuis 2008, ils seront officiellement installés à la fin de l'année.

Le contenu du contrat est impacté de leurs avis ; le développement et la sensibilisation, leur implication et leur participation modifieront, la déclinaison opérationnelle de ce contrat.

Au-delà de la rédaction et de la signature le contrat de ville devra vivre et évoluer ; pour cela il s'entend aujourd'hui comme un document fédérateur et non figé. Le contrat de ville 2015-2020 se doit d'accompagner les mutations et de proposer de nouveaux modèles d'organisation souples et dynamiques ; il doit être un espace d'expérimentation qui permet d'oser des solutions différentes et novatrices.

## LES PILIERS DU CONTRAT DE VILLE DE L'ALBIGEOIS

Le contrat de ville se décline en 1 socle et 3 piliers avec chacun une finalité.

### SOCLE « **CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE** »

FINALITE : **REAPPROPRIATION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE**

**La réappropriation des valeurs de la République et le renforcement de la citoyenneté est le socle**, les fondations sur lesquelles reposent le contrat de ville et ses trois piliers. Il est préalable à la mise en œuvre de ce contrat.

Les habitants, conseillers de quartier volontaires, qui ont participé à toutes les étapes d'élaboration du contrat de ville, ont exprimé **la nécessité de placer la participation des habitants au centre du nouveau contrat de ville de l'Albigeois** et d'aborder collégalement les questions liées à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Dans notre environnement actuel, incertain et mouvant, le vivre ensemble dans les quartiers est dépendant de la bonne volonté de chacun de participer à la construction des réponses.

Aussi, il est primordial que ce contrat de ville permette la réappropriation des valeurs de la République, le renforcement de la citoyenneté et de l'intérêt général, avec l'ambition de faire société et de mieux vivre ensemble dans les quartiers, dans les villes et dans l'intercommunalité.

### PILIER « **EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** »

FINALITE : **UNE STRATEGIE COLLECTIVE D'ACCES A L'EMPLOI, A LA FORMATION ET A LA CREATION D'ACTIVITES AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LA JEUNESSE**

Durant la phase d'élaboration du présent contrat, les groupes de travail ont fait apparaître de nouvelles pistes à explorer, notamment :

- ◆ faire émerger, valoriser les potentiels des personnes et des territoires
- ◆ développer des pratiques de mutualisation, de transmission et de transfert de compétences
- ◆ engager les entreprises
- ◆ mobiliser et adapter les outils d'orientation, de formation et d'accès à l'emploi
- ◆ développer les clauses sociales et les clauses d'insertion dans différents secteurs d'activités

Pour mettre en œuvre ces nouvelles pistes de travail deux approches complémentaires sont privilégiées :

- ◆ **Travailler à partir du projet de vie de l'individu par une approche individualisée.** Dans ce sens, le Programme local d'accompagnement global professionnel de l'agglomération sera le dispositif central pour l'organisation de parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle. Il entend s'adresser à un panel élargi de publics en difficultés. Il s'articule avec les dispositifs des partenaires et notamment les services de l'emploi et du Département.

- ◆ **Mettre en synergie les actions et les compétences des acteurs (y compris celles des habitants), au service de projets portés collectivement.** Les plateformes « Alpha-FLE-Illettrisme » et « Jeunes DEFIE<sup>1</sup> » seront les outils de déploiement de cette approche avec les partenaires actuels et à venir (acteurs socio-économiques, habitants, organismes de formation, acteurs des champs de la création d'activité, du développement économique et de l'ESS). Il s'agira d'installer une dynamique collective et d'expérimenter des projets qui pourront essaimer en dehors de ces quartiers, pour donner une image positive des quartiers prioritaires et servir d'exemple.

**Le Programme local d'accompagnement global professionnel** porté à l'échelle intercommunale succède depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au PLIE. Sa priorité est l'insertion durable des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Choisie par l'agglomération comme un levier de développement économique, **l'Economie Sociale et Solidaire apparaît comme une opportunité du contrat de ville** et notamment dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Cantepau. A ce titre, le projet d'un pôle territorial de coopération économique ressort comme une possibilité novatrice au même titre que la plateforme de crowdfunding qui a déjà fait ses premiers pas et des appels à projets ESS qui en sont à leur 3<sup>ème</sup> édition.

Aussi, **pour renforcer et soutenir d'une part, le secteur de l'insertion par l'activité économique, et, d'autre part, stimuler des actions expérimentales et innovantes, dynamiser l'innovation sociale, développer les liens avec le secteur économique, renforcer le travail en réseau**, les partenaires signataires du présent contrat rechercheront des ressources complémentaires, tisseront de nouveaux partenariats, mettront en œuvre des modes d'intervention en faveur de l'insertion et de l'emploi et notamment les clauses sociales, y compris à la faveur des opportunités de leurs interventions.

#### **PILIER « COHESION SOCIALE »**

**FINALITE: UNE SOLIDARITE FORTE, DES LIENS SOCIAUX INTENSES, UN DEVELOPPEMENT HUMAIN<sup>2</sup> HARMONIEUX**

**La finalité recherchée dans le territoire de l'Albigeois est d'avoir des espaces de vie où toutes les formes de contributions participent à l'installation d'une solidarité forte, de liens sociaux intenses, et d'un développement humain harmonieux** : des échanges et des partages de savoirs et savoir-faire, le tissage de liens et solidarités sociaux, culturels, géographiques, intergénérationnels, l'accès de tous à des ressources de connaissance, de compétence, de culture et de santé, l'apprentissage d'une participation citoyenne.

---

<sup>1</sup> Plateforme DEFIE mobilise tous les acteurs des champs du Développement Economique, de la Formation, de l'Insertion et de l'Emploi.

<sup>2</sup> La notion de développement humain est un des axes importants du projet de territoire de l'agglomération dès 2003

**PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »**

**FINALITE : UN CADRE URBAIN PROPICE A LA MIXITE, AUX ECHANGES ET A LA VIE SOCIALE, A LA PARTICIPATION DES HABITANTS, A LA CITOYENNETE ET AUX COMMERCE DE PROXIMITE**

**Le quartier doit être un espace de vie cohérent**<sup>3</sup>, qui facilite la mise en mouvement des personnes intégrant la recherche d'excellence des conditions de vie pour tous. Il est le lieu privilégié de la vie collective de proximité, de solidarités concrètes et des solutions avancées et performantes qu'il faut rechercher ou mieux encore, inventer. La mixité sociale, celle des âges et de l'intégration des personnes en difficulté (dépendances, handicaps, exclusions...) se traite là où les gens vivent ensemble.

**La conférence intercommunale du logement** à venir sera une orientation nouvelle avec des répercussions attendues dans les quartiers prioritaires

**Le quartier de Cantepau a été retenu parmi les quartiers d'intérêt régional par l'ANRU.** Ce choix s'appuie sur la prise en compte de plusieurs caractéristiques urbaines et sociales prégnantes nous rappellerons donc deux points saillants :

- ◆ des problématiques sociales et économiques : notamment une offre commerciale fragilisée, un taux de chômage important, des actes de délinquance, un des quartiers les plus pauvres de France ;
- ◆ des dysfonctionnements urbains conséquents : dont des espaces enclavés, des commerces inaccessibles en voiture pour la plupart, une configuration d'espace public sur dalle sur le secteur Bonaparte, des circulations à repenser notamment la passerelle ;

Un protocole de préfiguration est en cours de réalisation ; A terme, une convention pluriannuelle de renouvellement urbain pourrait être signée fin 2016.

Considérant les éléments à disposition au moment de la signature du présent contrat, le projet pourrait s'appuyer sur trois objectifs :

- ◆ Agir sur la mixité sociale du quartier en augmentant la diversité de l'habitat ;
- ◆ Recomposer le quartier dans ses dimensions urbaines et commerciales ;
- ◆ Positionner le quartier au sein de son territoire et de son bassin de vie en modifiant son ouverture et en améliorant ses usages de mobilité et son attractivité commerciale.

---

<sup>3</sup> La notion d'espace de vie cohérent est un des concepts importants du projet de territoire de l'agglomération dès 2003

## **LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'ALBI**

Dans le cadre de ses prérogatives, la ville d'Albi, signataire du contrat de ville de l'Albigeois, et son centre communal d'action sociale, entendent poursuivre la pleine mobilisation de leurs compétences et de leurs moyens, dans les trois quartiers prioritaires, au regard des enjeux identifiés et partagés par l'ensemble des partenaires associés durant la phase d'élaboration du contrat de ville.

### ◆ **Maintenir et optimiser la présence des équipements et services publics municipaux de proximité**

La ville d'Albi développe une politique volontariste d'implantation des équipements et services publics de proximité dans les trois quartiers prioritaires de Cantepau, Veyrières-Rayssac et Lapanouse afin de répondre aux besoins des populations.

### ◆ **Poursuivre les actions ciblées et partenariales en direction de l'enfance et de la jeunesse**

Après une première année d'expérience relative à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les besoins émergents dans le cadre du Projet Educatif du Territoire (PEDT) les plus importants sont :

- L'établissement d'un cadre de référence commun pour contribuer au développement du savoir être nécessaire à la vie en collectivité, à la compréhension des règles du vivre ensemble, au renforcement de la citoyenneté (règles de vie communes périscolaire/scolaire, charte des bonnes pratiques éducatives, formation des agents, développement des ateliers autour de la thématique citoyenneté/vivre ensemble...).
- Travailler la cohérence et la complémentarité de l'offre entre scolaire, périscolaire et familles en co-construisant des propositions d'amélioration qui permettront de les renforcer.
- Travailler l'articulation avec les autres dispositifs du territoire.

Considérant les enjeux et besoins spécifiques pour la jeunesse et l'enfance des quartiers prioritaires, la ville d'Albi assure dans ces seuls quartiers, une présence de proximité et des interventions spécifiques :

- Pour les jeunes adolescents, elle organise dans les maisons de quartier en période scolaire et durant les vacances, un accueil, des ateliers de pratiques culturelles et sportives et des animations en direction des 11-18 ans.
- Pour les jeunes adultes de 16-25 ans, des espaces dédiés concourent à accompagner l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Ses actions s'inscrivent en partenariat avec les institutions et associations intervenant dans ces territoires dans le même champ. Cette ambition partagée a ainsi donné lieu à la mise en œuvre d'une action pluri-institutionnelle intitulée « lutte contre le désœuvrement de la jeunesse » dans le quartier de Cantepau.

- Pour l'enfance, les écoles des quartiers prioritaires bénéficient d'accueils de loisirs pour les enfants de moins de 11 ans en période scolaire et durant les vacances.
- Pour la petite enfance, Albi dispose de 6 structures municipales (5 crèches collectives et 1 familiale) dont 5 sont implantées dans les quartiers prioritaires. Elles font l'objet d'un conventionnement avec la Caf et ont vocation à accueillir

toutes les familles sans distinction, avec une attention particulière pour les plus fragiles d'entre elles.

◆ **Développer et organiser les instances de démocratie participative**

La participation des habitants est une réalité ancrée dans les pratiques municipales depuis plusieurs années ; elle est montée en puissance en 2008 avec la constitution des 12 conseils de quartier de première génération réunissant fin 2013, 406 Albigeois (habitants, commerçants, acteurs associatifs et institutionnels...).

Le lancement de la deuxième génération des conseils de quartier en 2014 a tenu compte des exigences de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 en matière de participation citoyenne, tout en s'inscrivant en cohérence avec le contexte local.

L'objectif recherché est de faciliter l'expression des habitants des quartiers prioritaires sans perturber les instances participatives existantes et connues des Albigeois, et en évitant d'établir des discriminations entre les territoires par la différenciation des formes de participation citoyenne d'un quartier à l'autre.

La ville d'Albi s'est donnée les moyens de renouveler les conseils de quartier et de renforcer la mixité des participants (âge, origine sociale...) pour augmenter la part des habitants aux côtés des représentants associatifs et institutionnels dans les quartiers prioritaires. Plusieurs dispositions ont été prises pour informer la population et susciter la participation en privilégiant le principe de candidatures spontanées :

- mise en œuvre d'une campagne de communication grand public en juin et septembre 2014 ;
- organisation de réunions publiques de quartier à l'automne 2014 pour recueillir les attentes des habitants et les inviter à participer aux conseils de quartier ;
- diffusion d'un courrier ciblé aux associations non représentées jusqu'alors dans les conseils de quartier pour les inviter à s'impliquer ;
- démarche de sensibilisation auprès des habitants par les intervenants de terrain prescripteurs (animateurs, agents d'accueil...) ;
- modification du formulaire de candidature permettant aux conseillers de préciser à quel titre ils participent (habitants, représentants associatifs, représentants institutionnels, acteurs économiques...).

Albi compte en 2015, 562 conseillers de quartier. Pour les trois quartiers prioritaires en 2015, les conseils de quartier de deuxième génération font état d'une participation renouvelée et renforcée :

- Cantepau : 62 conseillers, dont 40 habitants à titre individuel (dont certains domiciliés dans le zonage prioritaire), taux de renouvellement : 77%.
- Lapanouse : 46 conseillers, dont 33 habitants (dont certains domiciliés dans le zonage prioritaire), taux de renouvellement : 58%.
- Veyrières-Rayssac : 50 conseillers, dont 32 habitants (dont certains domiciliés dans le zonage prioritaire), taux de renouvellement : 70%.

La ville a ainsi favorisé la constitution d'une première forme de conseil citoyen au sein du conseil de quartier de chaque quartier prioritaire. Cette première étape structurante a



permis de lancer l'élaboration du contrat de ville en y associant les représentants de la société civile. Elle pose les fondations des démarches de participation des habitants dans les trois quartiers prioritaires et sera poursuivie.

◆ **Coordonner les démarches et interventions partenariales visant à garantir la sécurité de la population et à prévenir la délinquance dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance**

Le CLSPD de la ville d'Albi, institué le 23 juillet 2014 et dont l'organisation fonctionnelle a été approuvée en assemblée plénière le 16 décembre 2014, vise à faciliter localement, la mise en œuvre adaptée des trois priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, à savoir :

- le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes ;
- le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Il se structure autour de plusieurs instances : une assemblée plénière et des formations restreintes thématiques ou territoriales : un comité restreint, une cellule de veille, quatre instances thématiques (vie sociale et tranquillité publique, vidéo-protection, prévention routière, lutte contre les conduites addictives).

Il prévoit une prise en compte spécifique de la géographie prioritaire de la politique de la ville par :

- l'organisation de trois groupes de travail territorialisés pour les quartiers prioritaires albigeois qui se réunissent mensuellement ;
- l'actualisation en 2015 du diagnostic local de sécurité de la ville d'Albi (datant de 2010) avec un nécessaire focus sur les trois quartiers prioritaires de la ville d'Albi ;
- le développement du dispositif de vidéo-protection qui sera calibré en fonction de la demande sociale accrue exprimée et des événements recensés (faits de délinquance et troubles sur voie publique) dans les quartiers prioritaires.

◆ **Favoriser l'égal accès aux droits, à l'insertion sociale et/ou professionnelle, aux pratiques culturelles et sportives pour les publics les plus fragilisés**

La ville d'Albi s'engage à poursuivre sa mission d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, de soutien aux démarches administratives et à la recherche d'un emploi ou d'un logement, d'accès aux droits sociaux :

- par le maintien voire le renforcement des prestations de la maison des services publics rive droite (Cantepau) et de ses annexes (15 permanences gratuites / plus de 15 000 usagers par an) ;
- par des permanences sociales régulières des travailleurs sociaux du CCAS dans les quartiers prioritaires pour les personnes démunies ou en difficulté ;
- par la mise en œuvre d'actions collectives destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté (ateliers de maîtrise de la langue française, action de redynamisation des jeunes de 16 à 17 ans sortis du système scolaire sans qualification...).

Considérant la culture comme un vecteur d'intégration et de cohésion sociale, le projet culturel de la ville d'Albi intègre le développement des parcours de découverte et de sensibilisation pour permettre progressivement une plus grande autonomie des publics et donc une meilleure égalité d'accès à la culture.

Le projet culturel de la ville d'Albi prend en considération plusieurs dimensions qui se nourrissent réciproquement :

- favoriser l'accès aux lieux culturels pour tous par la mise en œuvre de moyens dédiés (améliorer l'information, adapter les offres tarifaires selon la situation sociale des publics, faciliter les déplacements (navette de bus, co-voiturage), proposer un accompagnement social et pédagogique) ;
- renforcer l'offre événementielle de proximité dans les quartiers (spectacles, d'expositions...) ;
- accompagner la dynamique événementielle par des ateliers de pratique hebdomadaires et des actions de médiation culturelle dans les quartiers.

La démarche d'ouverture culturelle et de parcours arts croisés entreprise en 2008 et faisant l'objet d'une convention de partenariat pluriannuelle signée en 2009 par la Ville d'Albi, la Scène nationale, le Centre Communal d'Action Sociale d'Albi et impliquant les centres sociaux et les associations porte et décline ses ambitions.

Elle met en synergie les politiques éducatives et d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, la politique des quartiers, la politique sociale et la politique culturelle. Elle vise à lever les freins d'accès à la culture en proposant auprès des publics considérés comme les plus éloignés de la culture notamment les habitants des quartiers prioritaires, des conditions adaptées.

S'inscrivant dans la durée, elle bénéficie directement aux habitants des quartiers prioritaires. En œuvre depuis 7 ans, elle concerne en moyenne un millier de bénéficiaires chaque année dont 80% sont issus des quartiers prioritaires.

Dans le domaine sportif, la ville développe une même stratégie d'intervention pour faciliter l'accès aux pratiques notamment dans les trois quartiers prioritaires :

- restructuration de l'école municipale des sports et décentralisation des activités périscolaires dans les quartiers en relation avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires ;
- organisations d'ateliers hebdomadaires de pratiques sportives et stages de découverte/initiation dans les maisons de quartier en partenariat avec les clubs et associations sportives locales ;
- organisation des villages-sportifs en pied d'immeuble durant l'été dans les trois quartiers prioritaires.

#### ◆ **Animer la vie locale et dynamiser les conditions du vivre-ensemble**

La ville d'Albi initie, organise ou contribue dans le cadre de partenariats, à des actions d'animation de la vie locale dans les quartiers prioritaires.

Elle favorise le nécessaire travail collaboratif entre les institutions et associations intervenants pour l'organisation d'événements festifs et fédérateurs au profit des habitants (Printemps des cultures à Cantepau, fête de Rayssac-Veyrières, fête de Lapanouse).

Au travers d'une convention de partenariat conclue entre le CCAS et la CAF, la ville s'est également engagée à soutenir financièrement le fonctionnement des centres sociaux de Cantepau et Veyrières-Rayssac.

Elle souhaite poursuivre l'aide qu'elle apporte à la vie associative que ce soit par la mise à disposition de locaux au sein des maisons de quartier, de soutiens financiers ou logistiques.

Elle contribue à renforcer les relations de voisinage et les liens de solidarité en promouvant et facilitant les initiatives de type repas de rue.

◆ **Conduire une politique d'investissements ciblée au profit des quartiers prioritaires**

Plusieurs projets d'investissements visent à améliorer et structurer l'offre de services et d'équipements de proximité au profit des habitants et contribueront à restaurer l'image positive de ces quartiers avec notamment :

- l'opération de restructuration commerciale à Cantepau, sur le square Bonaparte ;
- le projet de rénovation urbaine de Cantepau (ANRU II), avec le repositionnement de la maison des services publics (perspective d'un regroupement des services publics de proximité dans le quartier) ;
- la création d'un équipement d'accueil pour les cérémonies familiales dans le cadre de la reconversion de l'ancien site scolaire de la Négrouillère à Cantepau ;
- l'installation du nouveau centre social requalifié de Lapanouse dans l'ancienne école Herriot D, au cœur du quartier,
- le regroupement des services en direction de la petite enfance sur le site de Charcot, rue Françoise Dolto, dans le quartier de Veyrières-Rayssac ;
- le développement du projet pilote écoles-numériques (câblage des locaux et équipement en vidéoprojecteurs interactifs des classes élémentaires) dans les trois quartiers prioritaires en partenariat avec l'Éducation nationale (formation des enseignants) ;
- la poursuite des programmes d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux notamment scolaires (Lapanouse : école Herriot isolation thermique du bâtiment C) et de réfection des cours d'écoles (Veyrières-Rayssac : cours élémentaires des écoles Rochegude et Rayssac) ;
- le plan de rénovation thermique et acoustique des crèches (pour la Maison de la petite enfance et de la famille à Lapanouse, la Crèche Mosaïque de Cantepau, l'Espace Adèle de Veyrières-Rayssac...)
- les programmes pluriannuels d'entretien et de rénovation des maisons de quartier (maison de quartier de Rayssac-Veyrières, de Lapanouse, de Cantepau, Espace associatif St Exupéry...).

Pour les trois quartiers prioritaires, la ville poursuivra ses travaux de rénovation de voirie pour l'amélioration des conditions de déplacements et apportera sa contribution à différentes opérations d'aménagement des espaces urbains à vocation collective en partenariat avec les propriétaires fonciers concernés notamment le bailleur social (cœur de quartier de Lapanouse, mail de Rayssac...).

Elle encouragera les actions en matière d'agriculture urbaine par la mise à disposition d'espaces dédiés et favorisera la création de jardins familiaux de proximité.